

**Conseil d'administration
Séance du 21 décembre 2017**

**Délibération n° 44-2017
Débat d'orientations budgétaires 2018 de
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 décembre 2017 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991(Loi NOTREe), il est présenté au Conseil d'administration un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2018, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2018, conformément à la loi ;

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 7
Votants : 8
Vote : à l'unanimité des voix